

Frais de déplacement

Taux Indemnités Kilométriques 2022

Le barème fiscal des indemnités kilométriques pour les voitures a été publié au Journal Officiel le 13 février 2022.

Vous trouverez ci-dessous le barème applicable.

Nous vous rappelons que la **puissance fiscale des véhicules est plafonnée à 7 chevaux**.

Pour mémoire, ce barème fixe la fraction des indemnités kilométriques exonérée de cotisations sociales, lorsque le salarié est contraint d'utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles.

Barème de la Direction Générale des Impôts			
	Kilométrage parcouru à titre professionnel		
Puissance fiscale	Jusqu'à 5000 Km	De 5001 à 20 000 Km	Au-delà de 20 000 Km
4 CV	d x 0,575 €	(d x 0,323 €) + 1 262 €	d x 0,387 €
5 CV	d x 0,603 €	(d x 0,339 €) + 1 320 €	d x 0,405 €
6 CV	d x 0,631 €	(d x 0,355 €) + 1 382 €	d x 0,425 €
7 CV et plus	d x 0,661 €	(d x 0,374 €) + 1 435 €	d x 0,446 €

Le remboursement doit correspondre à une dépense réelle. Il sera effectué sur production d'un justificatif détaillé où apparaîtront les éléments suivants : date du déplacement, objet, trajet parcouru et kilométrage correspondant, puissance fiscale du véhicule, signature du demandeur.

Voir modèle ci-après.

NOTE DE FRAIS du mois de

Nom :

Prénom :

Puissance Fiscale véhicule : CV

Date	Trajet	Objet	Frais	
			Nbre kilomètres	Factures
		<i>Sous-Total</i>		
		<i>x Taux kilométrique</i>		
		<i>= Indemnité Kilométrique</i>		
		TOTAL		

Signature :